CAP / STI / OPERATEUR GEOMETRE

EPREUVES THEORIQUES

EPREUVE: EPREUVE PROFESSIONNELLE A CARACTERE JURIDIQUE

DUREE : 2 H
COEF : 2

SUJET

- 1. La propriété est un droit qui a plusieurs démembrements parmi lesquels on peut citer la servitude et la possession.
 - a- Définissez la servitude et énumérez les conditions de son exercice.
 - b- Définissez les éléments constitutifs de la possession et expliquez les différents moyens d'action en justice.
- 2. Au cours des travaux de lotissement, le géomètre établit plusieurs plans dont le plan d'état des lieux, le plan parcellaire, le plan de voirie.
 - a- Etablissez leur classement par ordre de réalisation.
 - b- Donnez le contenu de chacun de ces différents plans.
- 3. a- Droits de créance.
 - a-1. Définissez les droits de créance.
 - a-2. Citez-en trois (03) principaux.
 - b- John a planté à 0,80 m de la clôture entre sa maison et celle de son voisin, un citronnier qui après quatre ans a grandi et a atteint la hauteur de 4,50 m, avec des branches qui donnent dans la maison de son voisin.
 - John s'oppose à ce que les enfants du voisin ramassent les citrons mûrs tombés de l'arbre dans leur maison. A-t-il raison ? Justifiez votre réponse.
 - c- Faites la classification des biens corporels, en donnant un exemple dans chaque cas.
- 4. La phase d'application du projet de plan parcellaire sur le terrain.
 - a- Dites à quel moment cette phase intervient dans les travaux de lotissement.
 - b- Citez toutes les opérations techniques qui sont exécutées.